



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan de l'activité des services de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes

2019



Editorial



L'année 2019 l'a montré : qu'il s'agisse de garantir l'équilibre des territoires, d'assurer l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des chances, de protéger les plus vulnérables, d'encourager la culture et la vie associative, d'accompagner l'agriculture dans ses transformations ou de préserver l'environnement et l'attractivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les attentes de nos concitoyens vis-à-vis de l'État sont de plus en plus fortes. Au moment de signer cet éditorial, ces attentes se sont encore renforcées dans la crise sanitaire que traverse notre pays.

Il est de la responsabilité de l'État d'y répondre en étant proche, modeste et réactif : proche parce qu'accessible, à l'image des espaces France Services dont il assure le déploiement ; modeste, parce qu'il agit en lien avec ses partenaires, au premier rang desquels les collectivités territoriales ; réactif, parce que son action doit être rapide, et se traduire par des résultats concrets dans les territoires et pour les citoyens. L'État consacre des moyens à la hauteur de ces attentes, avec plus de 43 milliards d'euros versés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2019.

Il est aussi de la responsabilité de l'État de fixer un cap : ancrer son action dans les territoires, repenser son organisation pour l'adapter aux évolutions du pays, et agir en ayant toujours en point de mire les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent la République.

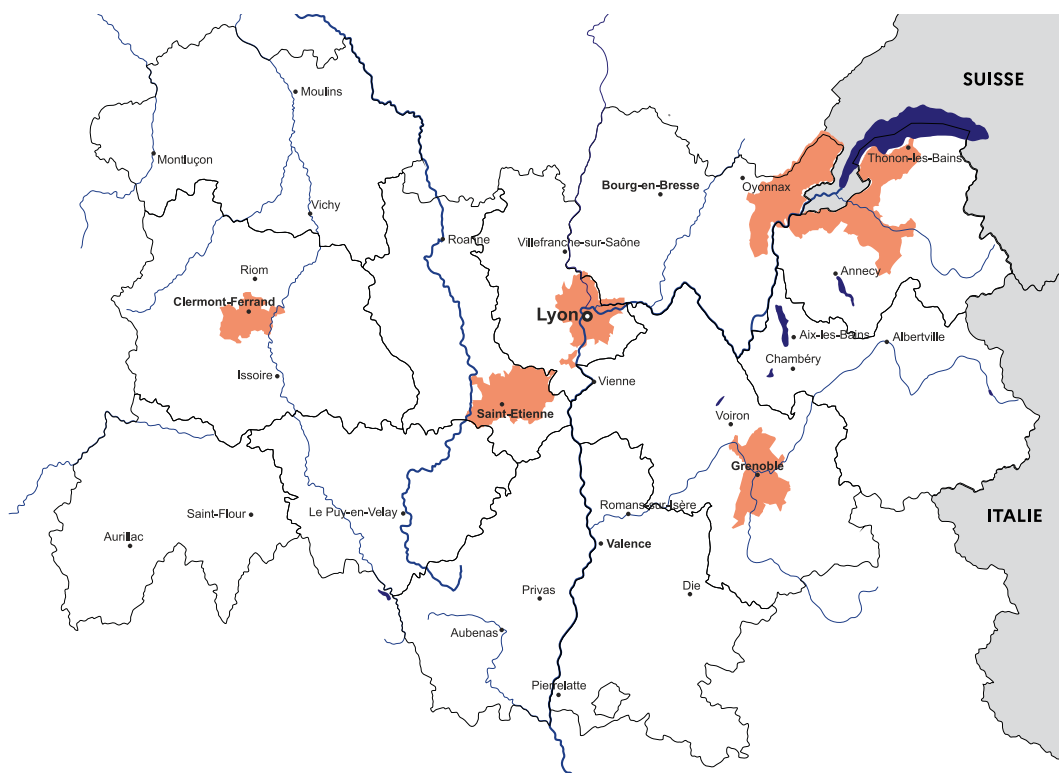
Je souhaite saluer tout particulièrement l'engagement des agents des services de l'État. Quelles que soient leurs responsabilités, ils accomplissent la plus belle des missions : agir pour l'intérêt général, pour leurs concitoyens et pour la France. Qu'ils en soient remerciés. Sans prétendre à l'exhaustivité, les actions décrites dans ces pages sont les leurs : je vous en souhaite bonne lecture !

Pascal MAILHOS,
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône

Sommaire

ÉCONOMIE, RECHERCHE ET INNOVATION	8
AGRICULTURE.....	14
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LUTTE CONTRE LES RISQUES....	18
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	23
COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ.....	27
JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET SPORT	33
CULTURE.....	38

La région Auvergne-Rhône-Alpes



Superficie de **70 000 km²**
Soit **12%** du territoire national
5 métropoles
12 départements
39 sous-préfectures



7,79 M d'habitants
Soit **11,7%** de la population française
2^{ème} région la plus jeune de France métropolitaine



2^{ème} région économique de France après l'Île-de-France
250 Mds€ de PIB
1^{ère} région industrielle avec **50 000** sites et **500 000** salariés (sur 3M au total)
7,3% de taux de chômage fin 2019
(8,2% au niveau national)



3 massifs qui couvrent 70% du territoire
2 frontières avec la Suisse et l'Italie
1 fleuve majeur, le Rhône

Poids financier de l'État en région



43,7 Mds €

Versés par l'État en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2018

Dépenses de l'État au bénéfice des entités publiques et des personnes



31,7 Mds €

Soit 3,6% de plus qu'en 2017, dont 33% de dépenses de rémunération (10,4 Mds € pour 164 400 fonctionnaires)

Avance de l'État au bénéfice des collectivités territoriales



12 Mds €

Soit 2% de plus qu'en 2017

Répartition des dépenses de l'État par départements (en millions d'euros)



AIN / 1962,5	LOIRE / 2786,6
ALLIER / 1282,3	HAUTE-LOIRE / 870,9
ARDECHE / 1093,5	PUY-DE-DÔME / 2821,6
CANTAL / 659,4	RHÔNE / 8882,9
DRÔME / 1898,4	SAVOIE / 1861,2
ISERE / 4946,7	HAUTE-SAVOIE / 2697,9

// ÉCONOMIE, RECHERCHE ET INNOVATION

L'ÉTAT SOUTIENT L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, AVEC SES PARTENAIRES ET PRINCIPALEMENT LA RÉGION, PILOTE DANS CE DOMAINE. IL ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES, LES SALARIÉS ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET ASSURE LE RESPECT DES NORMES DE SÉCURITÉ ET DU DROIT DU TRAVAIL. IL MAINTIEN SON APPUI AUX POLITIQUES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION.



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES SALARIÉS

Accompagner les Territoires d'industrie

Lancée fin 2018 dans le cadre du plan national de relance de l'industrie, la mesure Territoires d'industrie accompagne le développement de territoires à forte identité industrielle. Elle est pilotée par la Région.

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 18 territoires d'industrie.

1,3 MDS €

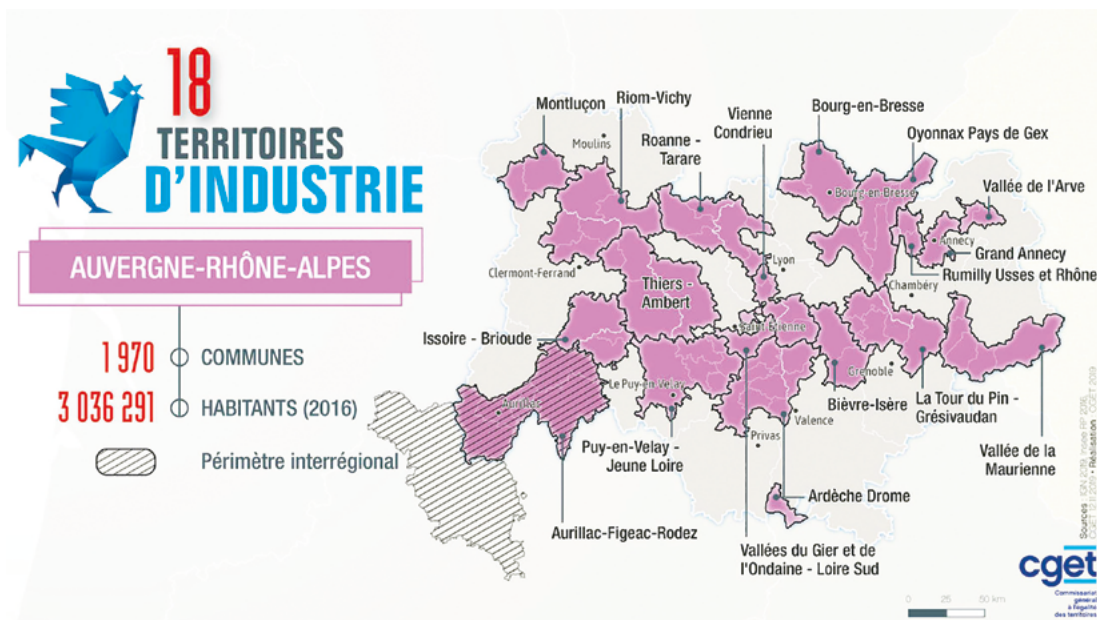
Montant du panier de services mobilisé par l'État et ses opérateurs jusqu'à fin 2022

18

Territoires d'industries en Auvergne-Rhône-Alpes sur 146 au niveau national

1

Référent territorial de l'État désigné pour chaque territoire d'industrie



Première rencontre des acteurs régionaux de l'intelligence artificielle, vers une stratégie régionale

Fin 2019, le préfet de région a organisé la première rencontre des acteurs régionaux de l'intelligence artificielle pour présenter l'étude pilotée par l'État sur ce sujet et lancer la feuille de route de la stratégie régionale (structuration de la filière, développement d'un réseau d'échanges, ...)

Faciliter l'accès à l'information et aux droits

ACTIONS PHARES

◆ *Un nouveau code du travail numérique*

Ce service gratuit permet à chaque salarié ou employeur de droit privé d'obtenir une réponse personnalisée à une question de droit du travail.

◆ *Création du site internet Signalconso*

Signalconso permet au consommateur de signaler à la DGCCRF des anomalies constatées lors de ses actes d'achat et de recevoir des conseils, de comprendre ses droits pour connaître les démarches à effectuer. Il permet également aux professionnels d'être informés des anomalies et de les corriger.

Accélérer la transformation numérique

ACTIONS PHARES

- ◆ Formation à la transformation numérique des entreprises pour les agents publics et les chefs d'entreprises de TPE/PME

Conçue par la DIRECCTE et l'Université de Lyon (Campus Disrupt), une première session expérimentale a eu lieu en 2019 pour des agents de la DIRECCTE et de la chambre de commerce et d'industrie.

- ◆ Co-financement d'un guide d'accès au numérique « 100% connecté »

Créé par les réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE), il permet d'accéder aux relais locaux ou régionaux.

- ◆ Promotion de la plateforme nationale « France Num » au salon Click & Shop de Saint-Étienne : recruter de nouveaux activateurs et sensibiliser des chefs d'entreprises.



Concurrence, Consommation et Répression des fraudes

Entreprises

12 752

Visites

872

Procédures pénales et administratives

Formation professionnelle

196

Contrôles (158 en 2018)

Métrologie légale :

6 000

Instruments contrôlés dans plus de 1 000 communes, représentant plus de 3 000 détenteurs

420

Actions de surveillance d'organismes

ACTIONS PHARES

- ◆ Mise en œuvre de la loi EGALIM

Renforcement des contrôles avec 21 visites sur les pratiques promotionnelles et les relations fournisseurs/distributeurs.

- ◆ Concurrence : enquête sur les prestations de formation proposées par les chambres de commerces

Lutter contre les accidents professionnels, le travail illégal et la concurrence déloyale

31 640

Contrôles sur place, majoritairement dans les secteurs à risques (BTP et industrie)

Risques de chutes de hauteur, premières causes d'accidents du travail (BTP et agriculture) :

4 027

Contrôles du respect de la réglementation et de la conformité des équipements de protection

900

Décisions d'arrêt ou reprises de travaux

Concurrence déloyale dans tous les secteurs d'activité avec une attention au BTP et à l'hôtellerie-restauration :

5 505

Interventions lutte contre le travail illégal

3 219

Contrôles prestations de services internationales

102

Sanctions administratives

ACTION PHARE

- ◆ Signature de 2 conventions de partenariat avec le secteur du BTP

Ces conventions au niveau régional et départemental (Rhône) visent à lutter contre le travail illégal et le détachement irrégulier des salariés d'entreprises étrangères.



AIDER LES DEMANDEURS D'EMPLOIS

Plan d'investissement dans les compétences : signature d'un pacte régional entre l'État et Pôle emploi

Doté au niveau national de près de 15 Mds€ sur cinq ans (2018-2022), le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) vise à développer la formation pour les métiers en tension et place l'acquisition de compétences au cœur du dispositif pour doter chaque demandeur d'emploi de capacités lui permettant de s'adapter aux métiers de demain.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, il cible prioritairement les jeunes et demandeurs d'emploi, peu ou pas qualifiés.

Le pacte régional retient treize domaines d'excellence dits « DOMEX » :

- Industrie du futur et production industrielle
- Plasturgie
- Aéronautique
- Bâtiments et travaux publics
- Numérique
- Service à la personne
- Agriculture, agroalimentaire, forêt
- Énergie
- Nucléaire
- Mobilité, systèmes de transport intelligents
- Sport, montagne et tourisme
- Force de vente
- Métiers de bouche.

15 avril 2019

Signature du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences d'Auvergne-Rhône-Alpes entre l'État et Pôle emploi

652 M €

Montant de l'enveloppe régionale du PIC sur quatre ans (2019-2022)



Développer l'apprentissage

Les évolutions apportées par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ont permis de développer l'apprentissage.

11 300

Nombre d'apprentis en août 2019

+12%

Augmentation du nombre de jeunes en apprentissage

113

Nombre de nouveaux organismes d'apprentissage

ACTION PHARE

- ◆ *Information et sensibilisation auprès des CFA, des entreprises et des organismes de formation*

L'État poursuit son action en faveur de l'apprentissage en organisant des réunions d'information et de sensibilisation. La convention signée en août 2019 entre l'État et le Medef organise des visites de CFA pour 8000 collégiens afin de les sensibiliser à l'apprentissage pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

Poursuivre le soutien au développement de l'Économie sociale et solidaire

1er

Le secteur de l'ESS est le premier employeur régional

340 000 / 11%

Salariés de l'ESS

3 M€

Investis par l'État en 3 ans pour soutenir l'ESS

770

Structures soutenues par l'État en 2017 et 2018

ACTION PHARE

- ◆ *Conférence régionale de l'ESS*

L'État, la Région, les collectivités territoriales et les acteurs de l'ESS se sont rencontrés en préfecture de région en février 2019 pour dresser un bilan et fixer des objectifs pour soutenir et développer ce secteur.

Faciliter l'accès à l'emploi des publics fragiles

3132

Créations de poste pour les Personnes en situation de handicap sein des 115 entreprises adaptées liées à l'État par un engagement d'objectif triennal.

135 000

Jeunes accompagnés dans le cadre du Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) : 31 173 jeunes engagés dans le PACEA et 2 000 jeunes parrainés.

9 900

ETP financés et 32 structures d'insertion par l'activité économique créées dans le cadre du programme d'Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi

6 645

Personnes ont bénéficié d'une opportunité d'emploi dans le secteur public et associatif, dont 11 % issues des quartiers politique de la ville et 15,7% des ZRR dans le cadre du plan d'Accompagnement en lien avec la politique de la ville et les Zones de Revitalisation Rurales (ZRR) via les parcours emploi compétences

1 M€

Mobilisés par le fonds d'inclusion dans l'emploi pour 29 projets centrés sur l'accompagnement socio-professionnel des plus fragiles et la découverte des métiers

Faire découvrir des métiers aux jeunes via des films immersifs

Testé auprès de trente agences Pôle emploi durant le premier semestre 2019, ce dispositif est financé par la DIRECCTE pour douze métiers en tension, en lien avec les fédérations professionnelles concernées.

Les films projetés via des casques de réalité virtuelle mettent en scène des situations de travail. Cette opération a rencontré son public et poursuit son développement : les fédérations d'employeurs et les clubs d'entreprises diffusent les films lors d'événements, les missions locales et Cap emploi souhaitent en être équipés en 2020 et le ministère du Travail étudie l'utilisation de ce matériel pour son bus de l'apprentissage.

Déployer les entreprises inclusives

Le plan « 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'emploi » prévoit l'engagement des entreprises dans une démarche de mise en réseaux et de coopération territoriale afin d'inclure par l'emploi les personnes les plus fragiles.

17

Clubs travaillent avec les réseaux

1 705

Entreprises sensibilisées, dont 1 000 dans le cadre de la démarche Entreprises inclusives initiée par la Métropole de Lyon

ACTION PHARE

- ◆ *Lancement du premier club d'entreprises engagées pour l'inclusion en Ardèche*

Jean-Marie MARX, Haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi et Florence POIVEY, personnalité qualifiée missionnée par la ministre du Travail ont lancé le Club « L'Ardèche, une chance, les entreprises s'engagent ! » qui permettra de coordonner les actions menées sur le territoire avec le soutien des services de la Direccte.

Contribuer à l'économie de proximité grâce à la politique régionale des achats de l'État

69 %

Part des marchés publics de l'État détenus par les TPE/PME

60 %

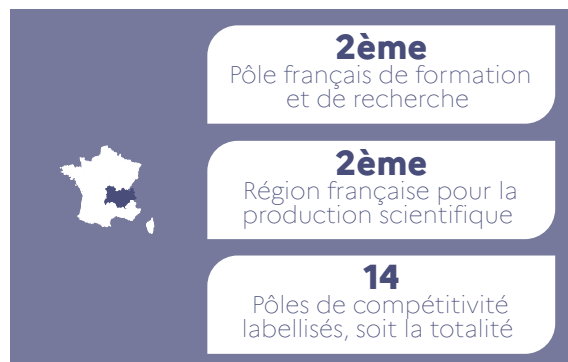
Part des dépenses publiques réalisée auprès des TPE/PME

168

Recrutements générés par les clauses d'insertion sociale des marchés publics de l'État



CONTRIBUER À LA RECHERCHE ET L'INNOVATION



Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)



Grâce au PIA, l'État soutient la politique de sites et notamment les grands sites universitaires labellisés de Clermont, Lyon - Saint-Étienne et Grenoble.

La part régionale dans le PIA national est de 17,5%, stable par rapport à 2018.

ACTIONS PHARES

◆ *Campus des Métiers et des Qualifications*

2 projets labellisés sur les 12 retenus, à Clermont-Ferrand (Sigma) et à Grenoble (Université)

◆ *Recherche hospitalo-universitaire en santé*

Lauréats portés par des établissements de Lyon, BETPSY, DEPGYN et IDBIORIV.

Coordonner les acteurs de l'innovation : le ComExInnov

Présidé par le préfet de région et son secrétariat général pour les affaires régionales, le comité exécutif régional de l'innovation (ComExInnov) réunit tous les mois les services de l'État intervenant dans le champ de l'innovation (DIRECCTE, DRRT, ADEME, BPI, CDC, INPI, Rectorat de la région).

Il permet notamment la coordination des opérateurs de l'État sur les différents appels à projets du PIA.

ACTION PHARE

◆ *Visite du secrétariat général pour l'investissement*

Le ComExInnov a reçu, en 2019, la visite du secrétariat général pour l'investissement qui souhaite généraliser cette initiative locale à l'ensemble des régions.

Contribuer à la recherche et à l'innovation dans le cadre du Contrat de projet État-Région

411 M€

Montant total consacré à la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur sur la période 2015-2020, dont 146 M€ pour les projets de recherche et innovation

14 M€

Part du financement par l'État dans le CPER pour la recherche (avec 10 M€ en ex-Rhône-Alpes et 4 M€ en ex-Auvergne)

3 M€

Part du financement par l'État dans le CPER pour l'Innovation

Crédits impôts recherche et Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)

456

Demandes traitées, (+14% par rapport à 2018)

60

Dossiers de contrôle Crédits Impôts Recherche pour un montant de 138 M€

97

Rescrits Jeune Entreprise Innovante (76 dossiers 2018)

49

Rescrits CIR (32 dossiers 2018)

250

CIFRE (226 dossiers 2018)



// AGRICULTURE

SECTEUR MAJEUR DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE,
L'ÉTAT SOUTIENT LA COMPÉTITIVITÉ DE
L'AGRICULTURE RÉGIONALE EN LA CONCILIANT
AVEC LES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE QUALITÉ.



AIDER LES JEUNES AGRICULTEURS ET SOUTENIR LES FILIÈRES



1,64 Mds€

Montant total versé au titre de la Politique Agricole Commune pour les aides aux filières

1,08 Mds€

Union Européenne

553 M€

État

35,8 M€

Pour l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales

Aider l'installation des jeunes agriculteurs

Auvergne-Rhône-Alpes est la première région pour les installations aidées. Le plus grand nombre d'installations est situé dans le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Loire, avec une forte progression dans les départements alpins (Isère, Savoie et Haute-Savoie).

34,1 M€

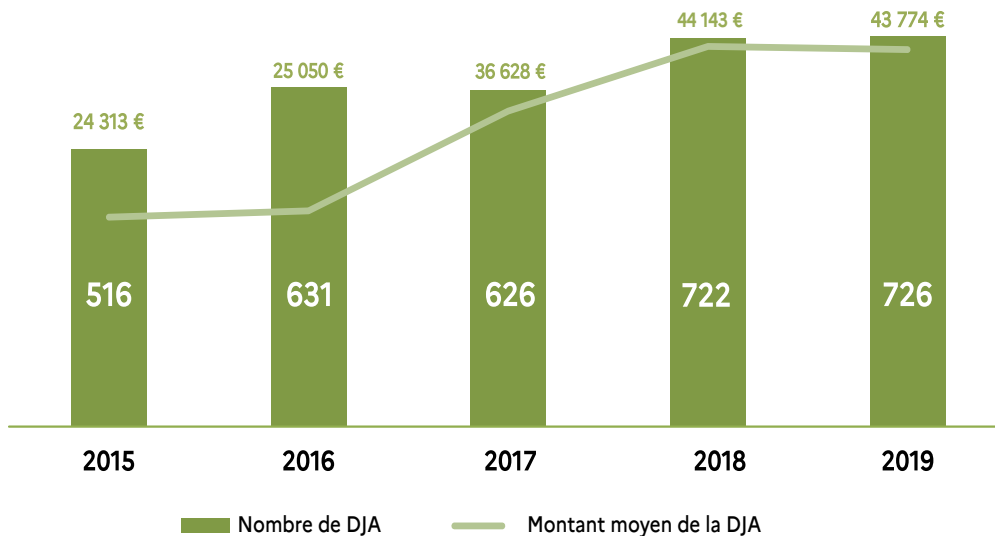
Montant total des aides de l'État et du FEADER (8,7 M € de l'État et 25,4 M€ du FEADER)

726

Jeunes de moins de 40 ans installés en 2019

43 774 €

Montant moyen de la dotation jeune agriculteur





Établir une Stratégie régionale de la filière forêt et bois pour les 10 prochaines années

Tous les acteurs de la filière ont contribué à l'élaboration de la feuille de route de la politique forestière pour les dix années à venir dans le cadre du Programme régional de la forêt et du bois.

Quatre priorités ont été définies :

- Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adaptée aux besoins,
- Prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt,
- Favoriser la mobilisation de la ressource en bois (+ 1,4 M de m³ par an hors menu bois d'ici 10 ans, soit +25%),
- Valoriser au mieux la ressource locale.

Accompagner le développement de Filières méthanisation et bois-énergie

ACTIONS PHARES

◆ La charte « Ambition Biogaz 2023 »

Cette nouvelle donne régionale accompagne le développement de la filière méthanisation : 180 unités en service fin 2023 soit + 87% en 5 ans, 1075 GWh injectés dans le réseau de gaz fin 2023, soit + 975 GWh et 480 GWh valorisés par cogénération fin 2023, soit + 180 GWh.

◆ Poursuite de l'engagement pour un développement durable des filières « méthanisation » et « bois énergie »

Grâce aux quatre projets retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Dynamic bois », 880 500 m³ de bois supplémentaires ont été mobilisés, dont près de 466 350 tonnes de bois énergie et 2000 hectares de surface améliorée.

Poursuivre la croissance de l'agriculture biologique

3ème région en agriculture bio derrière l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes recense 5 858 fermes spécialisées. La filière bio connaît toujours une belle dynamique et la région reste leader sur la filière aval avec 2 755 opérateurs référencés. (Données Agence Bio 2018).

Près de 14,5 % de la surface agricole utile régionale bénéficie d'aides au titre du soutien à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques.

ACTIONS PHARES

◆ Publication du mémento «L'agriculture bio en auvergne-rhône-alpes»

Publié par l'Observatoire régional de l'agriculture biologique, le mémento de « L'agriculture bio en Auvergne-Rhône-Alpes » recense de nombreuses données (conversion, installation, coopératives, transformateurs, filières, etc). Il est accessible sur le site de la DRAAF.





SÉCURITÉ ET CONTRÔLES

Protection contre les risques climatiques

67 M€

Soutien de l'État suite aux épisodes de gel printanier, tornades de grêle, sécheresses et neige au titre des calamités agricoles, dont 60 M€ pour la sécheresse

Protection de l'environnement

ACTIONS PHARES

- ◆ Séminaire régional pour préparer la sortie du glyphosate et réduire les herbicides

Destiné à des conseillers agricoles, cette rencontre a permis de partager des expériences régionales et proposer des pistes de réflexion pour la sortie du glyphosate prévue pour 2023 : demande prioritaire en produits locaux plus respectueux de l'environnement, rémunération « juste », certification Haute Valeur Environnementale (HVE) et temps nécessaire à cette transition. La DRAAF a produit un guide interactif des financements mobilisables pour la réduction des produits phytopharmaceutiques, accessible sur son site Internet, rubrique Ecophyto, Guide des financements.

Contrôles de la distribution et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

736 Contrôles



72

Sur les distributeurs soumis à agrément phytosanitaire

66

Sur les applicateurs soumis à agrément phytosanitaire

546

Sur les agriculteurs, dont 446 au titre de la conditionnalité des aides de la PAC

49

Sur les utilisateurs non agriculteurs

92

Prélèvements de végétaux pour vérifier la présence et les quantités de résidus de produits phytopharmaceutiques

8

Résultats non conformes

111

Avertissements

115

Mises en demeure



LA RESTAURATION COLLECTIVE

Loi EGALIM : de nouvelles mesures dans la restauration collective

ACTIONS PHARES

- ◆ Des outils numériques pour faciliter l'appropriation des nouvelles obligations

Développés par la DRAAF et disponibles sur son site internet, ces outils permettent de s'approprier les nouvelles règles de la restauration collective imposée par la loi EGALIM pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

- ◆ Séminaire "Produits de qualité, de proximité et durables en restauration collective : saisir les opportunités en région"

Organisé le 5 novembre 2019, il a réuni plus de 200 acteurs économiques de la filière alimentaire (producteurs, transformateurs, metteurs en marché, collectivités et responsables de restauration collective) pour partager les bonnes pratiques en matière d'approvisionnement local et de qualité.



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Pour la 1ère fois depuis longtemps, l'enseignement agricole a gagné des effectifs à la rentrée 2019, signe encourageant de l'intérêt porté par les jeunes générations à la diversité des métiers proposés dans ce secteur.

24 000

Élèves

4 000

Apprentis

119

Établissements d'enseignement

56

Sites de formation d'apprentis

42

Sites de formation professionnelle continue

ACTIONS PHARES

- ◆ L'Aventure du Vivant, la nouvelle campagne de communication nationale à destination des jeunes





// TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LUTTE CONTRE LES RISQUES

AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LUTTER CONTRE LES RISQUES SONT DES PRIORITÉS DE L'ÉTAT COMPTE TENU DU CONTEXTE RÉGIONAL. EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, IL CHOISIT D'ADAPTER CERTAINES POLITIQUES PUBLIQUES AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES (CONSOMMATION DU FONCIER, POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE...).



PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

La stratégie régionale de l'État Eau-air-sol pour les 20 prochaines années

En raison du contexte régional (artificialisation des sols, pollution de l'air, épisodes de sécheresse) et pour mieux prendre en compte les effets du changement climatique, l'État se dote d'une stratégie régionale de développement déclinée en plan d'actions favorables à l'environnement.

Élaborée entre septembre et décembre 2019 par les services de l'État, les collectivités territoriales et les représentants des chambres consulaires, la stratégie eau-air-sol met en cohérence les politiques publiques, prend en compte leurs interactions et fixe des objectifs ambitieux de préservation des ressources pour les vingt prochaines années.

Cette stratégie et son plan d'actions s'appuient également sur les travaux issus de la conférence « Agriculture - Environnement » et du séminaire sur le foncier organisés en 2019 par la direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui a réuni plus de 200 acteurs. Ces deux documents seront partagés en 2020 avec les acteurs locaux porteurs d'initiatives prometteuses.

Création d'aires protégées

La Stratégie nationale de Création des Aires Protégées 2009-2019 améliore la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique. L'État s'est engagé à placer au moins 2% du territoire métropolitain sous protection forte d'ici 2019.

1ère

Auvergne-Rhône-Alpes est la 1ère région en nombre et pourcentage de projets d'aires protégées réalisés

3,06%

Part du territoire régional en aires protégées

ACTION PHARE

- ◆ Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy

La redéfinition du périmètre et de la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy en Haute-Savoie a abouti en 2019. Créée en 1977, cette réserve est une des plus vastes de France et présente de forts enjeux environnementaux.

Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE)

Cinq années après leur adoption, les SRCE de Rhône-Alpes et d'Auvergne ont fait l'objet d'une évaluation en juin 2019.

Ils ont eu une réelle influence en faveur de la biodiversité. Intégrés aux documents d'urbanisme, ils ont permis aux acteurs de l'aménagement de s'approprier les enjeux de continuités écologiques.

Jusqu'en 2018, l'État, les Régions et l'UE ont mobilisé 23,4 M€ pour la mise en œuvre des plans d'actions des SRCE.



Réserve naturelle de Sixt-Passy (CC BY-SA 4.0)

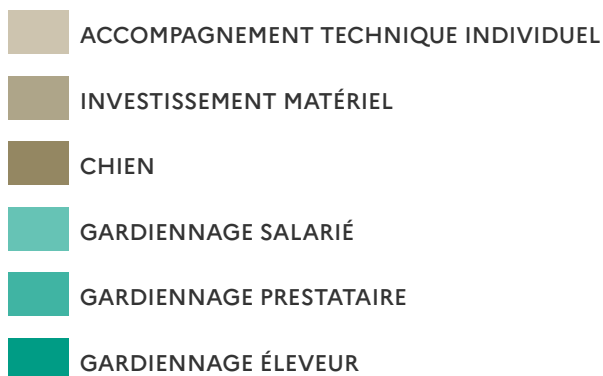
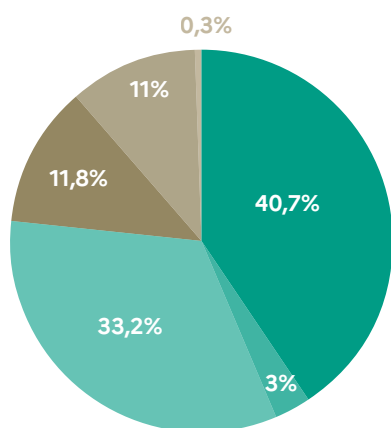
La feuille de route du plan national d'actions 2018-2023 Loup et activités d'élevage adoptée en 2019

Doté de 25 M€ (Etat et Union européenne), le plan national *Loup et activités d'élevage 2018-2023* concerne 5 régions et 23 départements. Le préfet du Rhône, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes en est le préfet coordonnateur.

Au niveau national, la prédation est stable depuis 2 ans malgré la forte hausse du nombre de loups. En 2019, une feuille de route nationale a été adoptée pour tenir compte de cette croissance et de l'atteinte du seuil de viabilité fixé à 500 loups. Elle simplifie et adapte les dispositifs avec des mesures visant à réduire la pression de la prédation sans remettre en cause la viabilité de la population.

Même si les dommages restent élevés, le bilan de l'année 2019 est positif avec une amélioration du protocole d'intervention par l'efficacité des tirs de défense concentrés sur des élevages protégés et prédatés.

La pression de la prédation entraîne des changements de pratiques d'élevage (bergers, clôtures, chiens...) :



2ème

Auvergne-Rhône-Alpes est la 2ème région en nombre d'aides accordées pour la prédation lupine

Total France	Auvergne-Rhône-Alpes
--------------	----------------------

2700	900
-------------	------------

Dossiers instruits

26,7 M€	8 M€
----------------	-------------

Montant des aides accordées

527	
------------	--

Nombre de loups estimé

98	30
-----------	-----------

Loups tués

3742	1039
-------------	-------------

Attaques de loups

12 451	3734
---------------	-------------

Animaux blessés ou tués (essentiellement des ovins et caprins) ayant donné lieu à indemnisation d'éleveurs





PROTÉGER CONTRE LES RISQUES INONDATIONS ET INDUSTRIELS

Vers la maîtrise du risque inondation

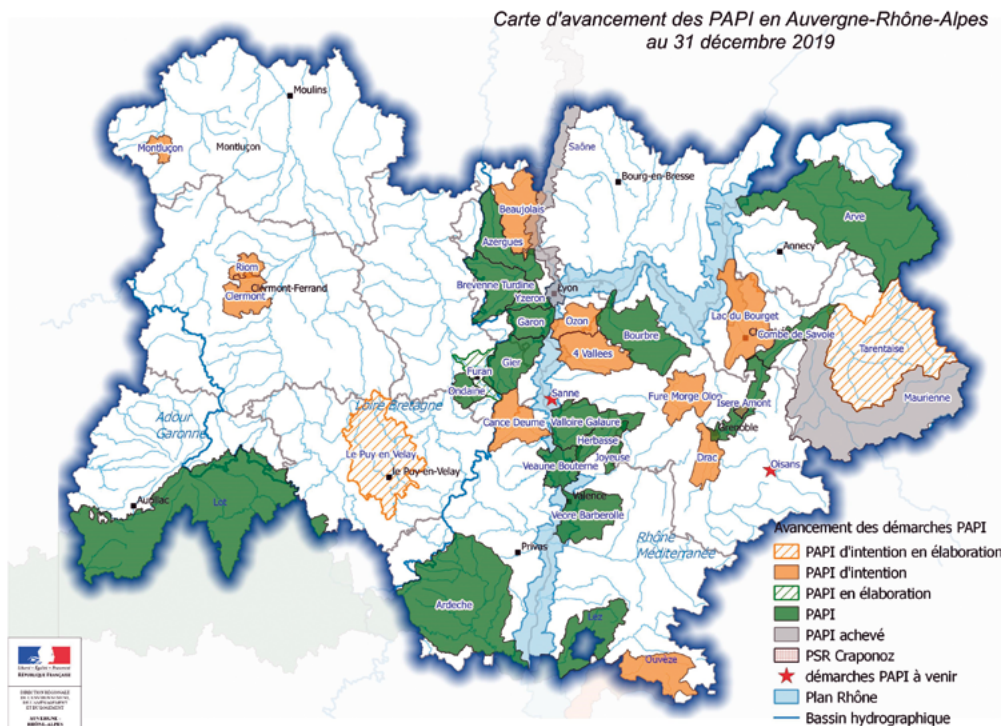
Les territoires présentant de forts risques d'inondation sont incités à se doter d'une stratégie locale de prévention déclinée à travers un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), qui conditionne l'attribution d'importantes aides de l'État.

33

PAPI en Auvergne-Rhône-Alpes (cf carte ci-dessous)

8

Dossiers labellisés, dont PAPI de plus de 3 M€



Gestion de crise lors de l'incident sur le barrage de NAUSSAC en août 2019

Une panne technique a impacté le barrage de NAUSSAC durant la nuit du 4 au 5 août 2019 entraînant la fermeture totale des vannes de l'ouvrage et l'arrêt momentané du soutien d'étiage sur la rivière Allier, qui représentait 60 à 80 % du débit du fleuve durant ce mois d'août.

Le service de prévision des crues du bassin de l'Allier a apporté son expertise sur la gestion de la ressource en eau potable pour tous les secteurs impactés (agriculture, industrie, faune...). Revenue à la normale 13 heures plus tard, la situation a produit un « creux hydraulique » tout le long de l'Allier, ressenti en Haute-Loire et dans le Puy-de-Dôme jusqu'à trois jours plus tard.

Établissements classés SEVESO seuil haut : nouvelles modalités pour les études de danger

En 2019, la méthodologie d'instruction des études de dangers évolue pour donner une plus grande place au contrôle de cohérence entre les engagements des exploitants et les mesures mises en place sur le terrain et pour identifier les améliorations possibles dans la maîtrise des risques. Les 104 établissements SEVESO seuil haut de la région sont inspectés au mois tous les deux ans par la DREAL.

104

Établissements SEVESO seuil haut en Auvergne-Rhône-Alpes dont 31 dans le Rhône

224

Inspections réalisées en 2019



LUTTER CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

ACTIONS PHARES

◆ Révision du plan de protection de l'atmosphère Dans la Vallée de l'Arve

La révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve pour la période 2019-2023 a été approuvée le 29 avril 2019 par le Préfet du département de la Savoie, en présence des représentants de la Région, du Département et des Communautés de communes concernées. La qualité du travail de l'équipe projet Etat / opérateurs a été soulignée. Le plan révisé se fixe des objectifs ambitieux pour respecter, à l'échéance, les valeurs limites applicables en matière de qualité de l'air ainsi que d'un point de vue sanitaire.

◆ Engagement de la révision du PPA de l'agglomération lyonnaise

Cinq ans après son adoption, le PPA de l'agglomération lyonnaise a fait l'objet d'une évaluation en octobre 2019. Si globalement la qualité de l'air s'est améliorée entre 2013 et 2018, environ 14 000 personnes restent exposées à des concentrations d'oxyde d'azote dépassant les valeurs limites réglementaires. Dans son jugement du 26 septembre 2019, le Tribunal administratif de Lyon qualifie d'insuffisante les mesures actuelles pour éviter le dépassement des valeurs limites réglementaires. Le Préfet du Rhône a acté l'engagement collectif des acteurs pour réviser le PPA d'ici mi-2021.

◆ Gestion des pics de pollution à l'ozone dans le Rhône

Une pollution à l'ozone a été constatée dans le département du Rhône le 24 juin 2019. Des arrêtés préfectoraux ont fixé les dispositions à respecter pour les secteurs industriels, BTP et carrières, agricoles, résidentiels, transports, spectacles pyrotechniques. Dans ce cadre, la DREAL a engagé une dizaine d'inspections auprès des industriels identifiés comme les plus gros émetteurs. Le bilan met en évidence un gain de 5 tonnes en « émissions évitées » de molécules précédant la formation de l'ozone.



// AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

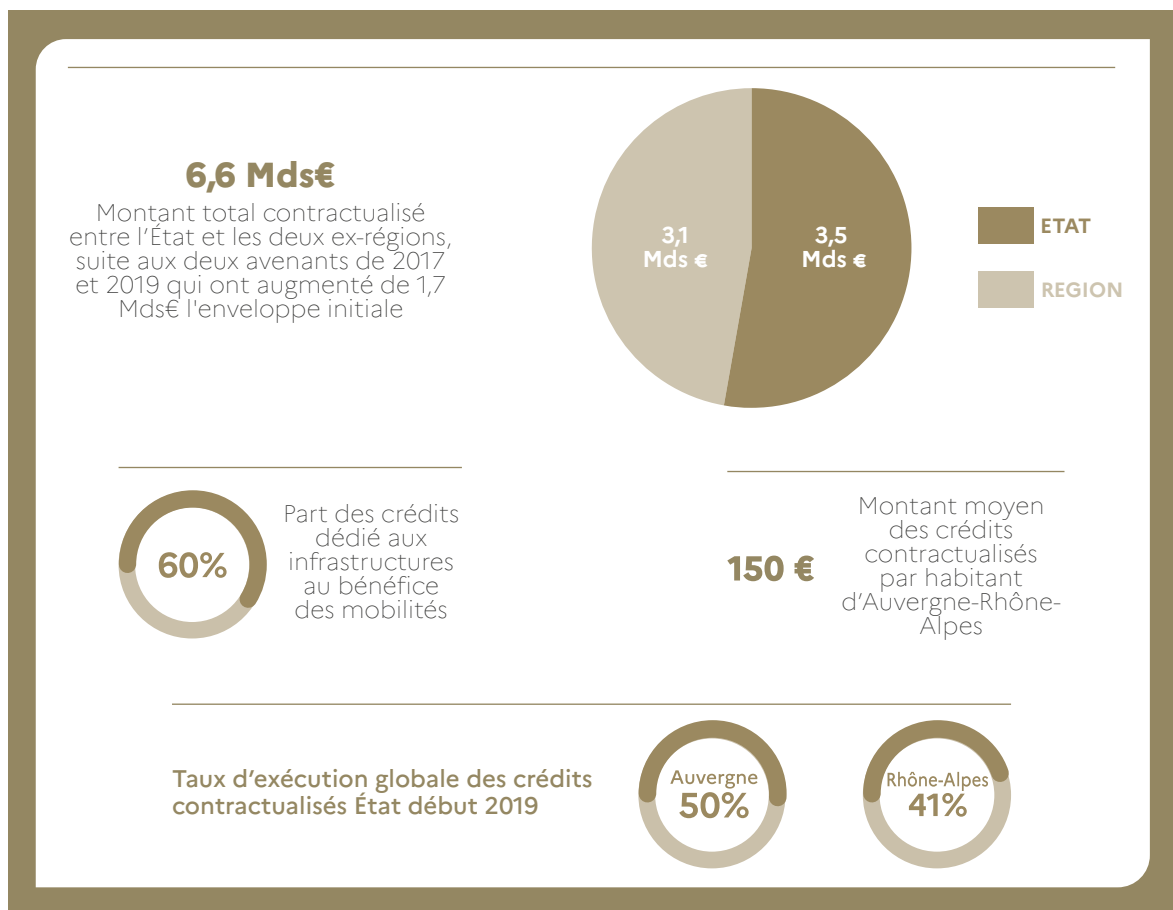
COMPTE TENU DES DISPARITÉS EXISTANTES AU SEIN DU VASTE ESPACE RÉGIONAL, L'ÉTAT SOUTIENT UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE DANS LES DOMAINES DES TRANSPORTS, DE L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS, DE LA REVITALISATION ET DU NUMÉRIQUE. EN 2019, ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ A ÉTÉ UNE DE SES PRÉOCCUPATIONS MAJEURES.



Le CPER Auvergne-Rhône-Alpes 2015-2020



En 2019, les deux CPER et les 10 contrats territoriaux ont fait l'objet d'avenants afin de tenir compte de l'évolution des projets en fin de programmation. Le nouveau CPER 2021-2027 est actuellement en cours d'élaboration.



Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Initié en 2016, le SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été soumis à enquête publique à l'automne 2019 et transmis pour adoption en assemblée plénière en décembre 2019.

Le nouveau SRADDET s'appuie notamment sur les deux précédents schémas Régionaux de Cohérence Écologique et se substituera à eux dès son approbation en 2020.

Qu'est-ce-que le SRADDET ?

Le SRADDET est un document intégrateur de plusieurs documents de planification régionaux : schéma régional climat air énergie, schéma régional de cohérence écologique, schémas de planification des infrastructures de transports et de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Ce document a un caractère prescriptif. Il est opposable aux autres documents de planification régionaux et infra-régionaux qui devront prendre en compte ses objectifs et ses règles générales.



AMÉLIORER LES TRANSPORTS

La Commission nationale du débat public confirme l'opportunité du projet du Nœud ferroviaire lyonnais

Avec un trafic quotidien de 1 200 trains, dont 50 % des TGV nationaux, le Nœud Ferroviaire Lyonnais, axe majeur de circulation régional, national et international, est saturé. Un programme de 500 M€, financé en partie par le CPER 2015-2020, vise à fiabiliser le réseau (régularité et ponctualité).

Pour répondre aux besoins d'augmentation de capacité, des aménagements de long terme ont été évalués par SNCF Réseau entre 2,8 et 4,3 Mds€. Le débat public sur les aménagements nécessaires ouvert le 11 avril 2019 a duré 3 mois et s'est tenu dans l'aire urbaine de Lyon et les principales agglomérations connectées avec elle (Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Chambéry). Les services de l'État ont apporté leur appui à SNCF Réseau et se sont mobilisés pour répondre au public.

La Commission nationale a rendu son bilan le 11 septembre 2019 confirmant l'opportunité du projet à long terme.

400 M€ pour une démarche alternative au projet de l'A45

À la demande de la ministre de la transition écologique et solidaire, l'État a piloté en 2018 une démarche pour améliorer la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon en alternative au projet A45. Ce projet visait à renforcer l'utilisation du mode ferroviaire, améliorer les conditions de circulation routière sur les réseaux existants et poursuivre le développement de l'intermodalité.

La réflexion lancée en 2018 avec les acteurs du corridor (SNCF, Départements de la Loire et du Rhône, Métropole de Lyon, SYTRAL, SMT AML...) a rassemblé entre 50 et 100 participants. Le plan d'actions acté en décembre 2019 prévoit des mesures échelonnées dans le temps pour une amélioration rapide des déplacements quotidiens.

L'investissement de l'État à hauteur de 400 M€ a été entériné par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Les premiers aménagements seront réalisés en 2020.



DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ET LA TÉLÉPHONIE

1,6 Mds€ investis par l'État pour le déploiement du Très Haut Débit (THD) depuis 2017

Le plan France THD, lancé en 2013, prévoit 3,3 Mds € du Fonds national pour la Société Numérique (FSN) pour soutenir les projets THD déployés par des collectivités territoriales.

En octobre 2019, le Gouvernement a annoncé une dotation de 140 M€ pour le FSN en 2020.

Selon les trois schémas de déploiement prévus par le plan France THD, la région compte 4 zones très denses, 7 zones urbaines moyennes et 7 zones rurales. Les objectifs ministériels donnent une priorité à 4 réseaux d'initiatives publiques (Ain, Ardèche-Drôme, Isère et Haute-Savoie), leur réalisation étant nécessaire pour atteindre la couverture du territoire d'ici 2022.

ACTION PHARE

- ◆ 3^{ème} phase de la réalisation du réseau d'initiative publique de l'ex-Auvergne

Une réalisation découpée en trois phases pour un montant total de 1,2 Mds€ sur 24 ans (2013-2037). L'État a investi 125,78 M€ sur les deux premières phases.

Téléphonie mobile : 215 sites mobiles identifiés depuis 2018

Dans le cadre de l'accord du 14 janvier 2018 entre l'État et les opérateurs, l'objectif de déploiement national est fixé à 5 000 nouveaux sites mobiles par opérateur, soit 20 000 sites sur l'ensemble du territoire.

Cet objectif inédit a été intégré aux obligations qui lient les opérateurs à leurs autorisations d'utilisation de fréquences

158

Nouveaux sites identifiés (700 au niveau national)

72

Sites mobiles proposés au Gouvernement pour alimenter la liste des futures zones à couvrir par les opérateurs en 2020.



DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Renforcer l'égalité d'accès aux services grâce aux Espaces France Services



Avec les structures France services, l'État assure une égalité d'accès aux services aux habitants des zones les plus isolées.

L'objectif est de créer au moins un Espace France Service (EFS) par canton et, d'ici 2022, de permettre aux usagers un accès en moins de 30 minutes. Sur 78 propositions régionales, 51 structures ont été labellisées EFS en novembre 2019 (11 % du total national). Les premiers EFS ont ouvert le 1er janvier 2020.

Les Maisons de services au public (MSAP) en Auvergne-Rhône-Alpes

103

Cantons sur 242
hébergent une
MSAP



- de 30 mn

Temps d'accès à
une MSAP pour
98% des habitants

Action cœur de ville et Centre- bourgs : 47 projets de revitalisation des territoires ruraux

Les objectifs de ces opérations sont notamment de faire revenir des habitants en centre-ville, pérenniser le commerce, diversifier les activités ou requalifier certains espaces.

67 M€

Montant total engagé

29,8 M€

Engagé par l'État (DSIL,
FNADT, DETR)

6

Territoires lauréats du
programme national
Centre-bourg

16

Territoires accompagnés
dans le cadre du CPER
2015-2020

25

Villes de la région
labellisées Action cœur
de ville



Agence nationale de cohésion des territoires : 27 projets de redynamisation testés dans la région

L'Agence Nationale de Cohésion des territoires (ANCT), créée par la loi du 22 juillet 2019, a choisi Auvergne-Rhône-Alpes comme territoire d'expérimentation.

L'État en région anime cette expérience avec 27 projets d'intervention transmis par les préfets de département. La majorité de ces propositions concerne l'attractivité

touristique et économique, la redynamisation des bourgs et centre-villes et l'aménagement de sites. La moitié des territoires concernés sont ruraux et les porteurs de projet en majorité des EPI. Les besoins d'appui sont essentiellement de l'ingénierie financière, juridique, de projet, d'expertise ou d'études.



// COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ

POUR ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CITOYENS, L'ÉTAT SE MOBILISE SUR LES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, DU SOUTIEN AU LOGEMENT ET DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES FRAGILES. IL MET AUSSI EN ŒUVRE UN PLAN TRANSVERSAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME.



DÉVELOPPER LE LOGEMENT

Le logement social

Les logements bénéficiant d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) à très bas niveau de quittance sont destinés aux ménages fragiles financièrement et socialement, nécessitant une gestion locative adaptée et le cas échéant un accompagnement renforcé. Leur production est en progression de 55% par rapport aux années précédentes. Un séminaire régional PLAII adaptés s'est tenu le 26 juin 2019 afin de sensibiliser et mobiliser les acteurs régionaux pour développer leur production.

Au niveau national :

105 500

Logements locatifs sociaux agréés en 2019 dont 31 800 logements très sociaux¹

Au niveau régional :

14 380

Logements locatifs sociaux agréés en 2019¹

+ 4%

Par rapport à 2018

4 385

Logements très sociaux agréés

+ 10%

Par rapport à 2018

94

PLAI adaptés (dont 19 en pensions de famille) financés

1. Logements bénéficiant d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) destinés à des ménages aux revenus inférieurs à 60 % du plafond de ressources pris en compte pour l'accès au logement social classique.

Le logement privé

18 425

Logements aidés par l'ANAH pour réaliser des travaux d'amélioration (rénovation énergétique, adaptation au handicap ou au vieillissement...),

+45%

Par rapport à 2018

165%

Taux de réalisation de l'objectif régional

114 M€

Montant des crédits ANAH engagés

+37%

Par rapport à 2018

L'impact économique du logement social

Essentiel pour l'équilibre des territoires et la mixité sociale, le logement social participe au dynamisme régional autant par l'offre d'habitat que par son poids économique.

14 500

Logements agréés chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes

800 M€

Alloués aux travaux de rénovation en 2018.

21%

Part du bâtiment de logement social dans le chiffre d'affaires total du bâtiment sur le secteur du logement, avec plus de 20 200 ETP en plus des emplois mobilisés

L'État impulse un dispositif innovant au service de l'accession sociale à la propriété

Inspirés d'un modèle anglo-saxon, les Organismes de Foncier Solidaire (OFS) et le Bail Réel Solidaire (BRS) offrent une alternative à la propriété privée du sol et permettent de réguler les prix de l'immobilier en dissociant le foncier, propriété de l'OFS, et le bâti, détenu par le ménage. Celui-ci est propriétaire du logement mais demeure locataire du terrain et bénéficie d'un droit d'usage.

19 organismes ont été agréés au niveau national 4 en région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce dispositif devrait concerner plus de 8 000 logements d'ici 2024, la région en représente environ 15%.





DÉVELOPPER L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFUGIÉS

Hébergement d'urgence des personnes vulnérables

La commission régionale hébergement et accès au logement (CHAL) mobilise l'ensemble des acteurs sur les territoires (État, collectivités territoriales, associations et bailleurs sociaux) pour renforcer l'accès au logement des populations en difficulté, plus particulièrement des jeunes.

75 M€

Pour le financement de 105 centres d'hébergements et de réinsertion sociale

1 418

Personnes ont quitté un hébergement temporaire pour un logement stable

Dans le cadre du Plan quinquennal Logement d'abord

1 116

Places en logement accompagné créées

133

Places créées en pension de familles

ACTION PHARE

- ◆ *Un nouveau processus de domiciliation des personnes sans domicile stable testé en 2019*

Porté par l'État, ce projet innovant améliore le processus de domiciliation en permettant aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits. Sélectionné au plan national via l'incubateur des ministères sociaux et testé en 2019, il sera déployé au niveau national.

Priorité à l'intégration des réfugiés

3ème

Auvergne-Rhône-Alpes est la 3ème région pour la mobilisation des logements en faveur des réfugiés

1 449

Logements mobilisés

1 185

Logements pour les réfugiés de la région et des réfugiés d'autres régions

260

Logements ont contribué au Programme européen de réinstallation (objectif régional réalisé à 257%)

ACTIONS PHARES

- ◆ *Partenariat original entre le SGAR et la Public Factory de Sciences Po Lyon pour trouver des solutions à l'intégration des réfugiés en milieu rural*

Après avoir identifié les contraintes de l'intégration des réfugiés en milieu rural, la préfecture de région a proposé un défi à une quinzaine d'étudiants la Public Factory de Sciences-Po Lyon. Entre octobre 2018 et avril 2019, ils ont observé, interrogé et testé des solutions pour favoriser l'intégration des réfugiés. Ce défi public s'est déroulé dans l'Ain, l'Ardèche et le Cantal et a permis de proposer 26 idées et 9 solutions à découvrir sur le site internet du Lab @RCHIPEL : lab-archipel.fr.

- ◆ *Réunion de la 2ème Conférence régionale des acteurs de l'intégration*

Plus de 250 acteurs institutionnels, associatifs et économiques se sont réunis pour des échanges d'expériences et des regards croisés sur une politique plurielle : accueil, apprentissage de la langue, emploi, santé, culture, logement, citoyenneté.

Prévenir et lutter contre la pauvreté

Nouvelle stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

L'État, l'ARS, Pôle emploi, les collectivités, les organismes de Sécurité sociale et les associations ont rédigé en commun les feuilles de routes des 15 thématiques retenues de la stratégie nationale. La Métropole de Lyon et les 12 départements ont contractualisé avec l'État pour près de 8 M€.

La nouvelle fonction de Commissaire à la lutte contre la pauvreté

En Auvergne-Rhône-Alpes, Cécilie CRISTIA-LEROY a été nommée commissaire à la lutte contre la pauvreté. Placée sous l'autorité du préfet de région et membre du Comité régional de l'administration, elle assure le déploiement de la stratégie de lutte contre la pauvreté au plus près des territoires.

Annoncée dès 2018, la nouvelle fonction de Commissaire à la lutte contre la pauvreté a été officiellement créée début 2020 avec un commissaire par région (13 en métropole et 5 en Outre-mer).



ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILES ET LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Le soutien aux majeurs protégés

77 M €

Pour financer 41 services mandataires et 268 mandataires individuels en charge de la protection des majeurs protégés

ACTION PHARE

- ◆ *Mise en œuvre du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection de majeurs et délégués aux prestations familiales*

Ce dispositif vise notamment à mettre en adéquation l'offre des professionnels avec les besoins de protection des personnes, à renforcer la qualité de la prise en charge.

Former aux valeurs de la République



Le développement du plan de formation aux valeurs de la République et à la laïcité se poursuit avec 175 formateurs de niveau 2 (habilités à former).

Près de 800 acteurs et professionnels ont été formés en 2019 et plus de 1 000 ont été sensibilisés à ces questions.

Egalité, lien social et mixité dans les quartiers politique de ville

La région dispose aujourd'hui de 367 postes d'adultes relais, dont 95 attribués en 2019. Les contrats de ville ont été prolongés jusqu'en 2022 et un protocole d'engagements renforcés et réciproques a été signé dans tous les départements. Par ailleurs, le suivi du centre de ressources de la politique de la ville (Labo-Cités) a donné lieu à plusieurs collaborations.



Contrats de ville

140

Quartiers en contrat de ville

411 130

Habitants (5,2% de la population régionale)

53

Nouveaux quartiers en renouvellement urbain

2 500

Actions financées par l'État au bénéfice des quartiers et de leurs habitants pour 19,3 M€

Allocation pour la diversité

2 000 €

Montant de l'allocation versée à des jeunes en voie d'insertion professionnelle vers un emploi public

490 000 €

Montant total des allocations

245

Bénéficiaires sélectionnés

ACTIONS PHARES

- ◆ *Mise en place d'une plateforme web Sport et quartiers*

Trois objectifs : accès à des ressources capitalisées libres / outil d'aide à la décision et à l'action / collecte de données.

- ◆ *Un Comité de l'administration régionale (CAR) dédié à la politique de la ville*

Pour mobiliser l'ensemble des services de l'État sur 5 thématiques : la rénovation des contrats de ville, l'emploi, l'éducation, la mixité sociale et le logement, le sport et la culture.

- ◆ *Mise en œuvre de l'expérimentation Budget intégrant l'égalité femme-homme (BIE)*
- ◆ *Une nouvelle plateforme collaborative pour les délégués du préfet*



CONTRIBUER À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Egalité professionnelle

La loi de septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel impose à tous les employeurs, quel que soit leur effectif, de prendre en compte un objectif de suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et de publier un index égalité professionnelle qui mesure ces écarts et adopter un plan pour les résorber.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 98% des entreprises de plus de 250 salariés ont publié l'index. Une entreprise sur cinq doit mettre en place un plan d'action de réduction des écarts. Le non-respect des critères d'égalité les plus marquants sont l'augmentation des salaires pendant un congé maternité et la part des femmes dans les plus hauts salaires.

Mobilisation pour des actions transversales en faveur de l'égalité femmes-hommes

ACTIONS PHARES

- ◆ *Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques*

En mai 2019, un sprint créatif organisé au Lab de Pôle Emploi par la DRDFE a réuni 40 représentants des services et opérateurs de l'État de toute la région pour partager, réfléchir aux freins et aux leviers à l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et proposer des solutions.

- ◆ *Entrepreneuriat des femmes et mixité dans les métiers du numérique*

L'État a signé le 22 novembre 2019 un plan d'action régional avec la Région et les réseaux bancaires BPI France, BNP Paribas et Caisse d'Épargne. Doté d'un budget prévisionnel de 751 600 € sur trois ans (2019-2021), il vise à augmenter le nombre de femmes cheffes d'entreprise, notamment dans les quartiers politiques de la ville, les zones rurales ou de montagnes excentrées, et dans les secteurs d'activité innovants.

Lutte contre la prostitution

La lutte contre la prostitution en 2019 se caractérise par la montée en puissance du dispositif des parcours de sortie de la prostitution.

Créé par la loi du 13 avril 2016, il vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

35

Nouveaux parcours de sorties, dont 22 pour le département de l'Isère

42

Nombre total des parcours de sortie accordés depuis 2018

Lutte contre les violences faites aux femmes

ACTIONS PHARES

- ◆ *Grenelle contre les violences conjugales : concertations dans chaque département de la région*

Plusieurs propositions issues des concertations entre les associations, collectivités territoriales, services de l'État, Justice, Éducation Nationale et ARS ont été transmises au Gouvernement. Onze départements ont réuni des comités locaux d'aide aux victimes et organisé des ateliers thématiques, des visites de lieux d'accueil ou CHRS spécialisés. Un après-midi d'échanges à l'École Nationale Supérieure de Police avec des élèves officiers a clôturé le Grenelle dans le Rhône, et dans la Loire, un livre pour enfants sur le thème des violences conjugales a été édité.

- ◆ *Financement de 4 projets innovants*

Quatre projets innovants ou expérimentaux ont été soutenus en 2019 par le Fonds Catherine pour un montant de près de 80 000 €. Ils portent sur 4 aspects cruciaux de la lutte contre les violences conjugales : prévention primaire auprès des jeunes, et de la récidive auprès des auteurs, mise en sécurité des victimes, sensibilisation et formation des professionnels de santé, particulièrement des médecins généralistes.



PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

Depuis 2000, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) coordonne aux niveaux national et régional la lutte contre l'illettrisme. En région Auvergne-Rhône-Alpes, elle s'appuie sur son réseau constitués de 8 Centres Ressources Illettrisme (CRI). Depuis 2015, la lutte contre l'illettrisme est une compétence partagée avec la Région.

L'illettrisme en Auvergne-Rhône-Alpes

294 000

Personnes âgées de 18 à 65 ans sont en situation d'illettrisme

7%

De la population (même pourcentage au niveau national)

168 000

Personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi

57%

Un pourcentage un peu plus élevé qu'au niveau national (51%)

L'illectronisme en France

13 000 000

Personnes en situation l'illectronisme

17%

De la population âgée de 15 ans et plus

43,9%

Parmi les sans diplôme certificat d'études primaires

15,5%

Parmi les titulaires de CAP, BEP, BEPC

17,4%

Parmi les femmes

15,5%

Parmi les hommes

ACTION PHARE

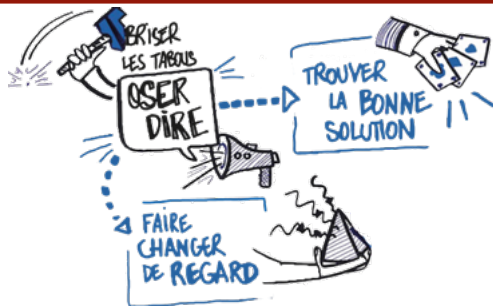
- ♦ *Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2019-2022*

Initié par l'État, le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme est un important levier d'action pour mobiliser, fédérer et compléter le droit commun sur les territoires.

Élaboré sur la base des orientations des décideurs régionaux, des membres du comité de pilotage

régional, et des acteurs de terrain, ce plan comporte 80 fiches actions. Sa signature sera finalisée en 2020. L'illettrisme croise de nombreux autres champs d'intervention de l'État et de ses partenaires et ses actions s'articulent avec d'autres politiques publiques (insertion professionnelle, emploi, mobilité, formation, lutte contre la pauvreté...).

Sensibilisation et professionnalisation des acteurs au contact des publics



Mobilisation et accompagnement des personnes



Formation - Dispositifs



Numérique





// JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET SPORT

L'ÉTAT PARTICIPE À LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES, DE LEUR INSERTION ET DE LEUR ENGAGEMENT CITOYEN. IL SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR TOUS ET SE MOBILISE EN PARTICULIER POUR LE SPORT DE HAUT-NIVEAU. IL ASSURE AUSSI LE CONTRÔLE DES OPÉRATEURS INTERVENANTS DANS CES DOMAINES.



Ambition éducative et engagement pour une société inclusive

Développer une ambition éducative pour tous les enfants : Plan Mercredi

Adossés aux projets éducatifs de territoire, les conventions « Plan Mercredi » ont été déployées dès 2018. Une majorité de collectivités territoriales ont opté pour cette labellisation. En 2019, pour garantir la qualité de l'accueil collectif rénové, des priorités ont été identifiées : stratégies de développement, accueil de tous, nouveaux plans de formation pour les agents des collectivités et de l'État.

Encourager l'engagement des jeunes en contrat de service civique

En 2019, les partenaires se sont concentrés sur l'engagement des publics dits éloignés (jeunes en situation de décrochage scolaire, sous main de justice, sous statut de réfugiés ou en situation de handicap). L'objectif 2020 a été fixé à 8 484 nouveaux volontaires tout agrément confondus, dont 3305 sur agréments locaux.

7 500

Jeunes mobilisés en Service civique en 2019. En 2018, 7967 volontaires avaient commencé une mission, dont 2885 sur agréments locaux.

Favoriser la mobilité des jeunes

L'État soutient les acteurs de la mobilité internationale (rencontres, formations...) dans le cadre du programme Erasmus + Jeunesse et décline les actions décidées en comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

1 400

Jeunes au cours de 100 sessions de chantiers internationaux

1,2 M€

Montant des financements du programme Erasmus + Jeunesse et Sports

La feuille de route régionale « Ambition Jeunesse et vie associative »

L'État rassemble les acteurs régionaux autour d'une feuille de route qui facilite la continuité éducative pour tous les enfants et promeut une société de l'engagement et de la confiance.

Il met en œuvre de nombreux moyens pour renforcer l'engagement au service de l'intérêt général : Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), Service Civique, préfiguration du Service National Universel (SNU) dans le Puy-de-Dôme.

2,3 M€

Budget pour la jeunesse

3,5 M€

Budget pour la vie associative (avec 2,9 M€ sur le FDVA « Fonctionnement et innovation »)

2,1 M€

Alloués aux actions éducatives et partenariales locales (dont 182 000€ pour l'expérimentation SNU et 105 000€ pour soutenir le service civique)

Contrôler et évaluer les opérateurs

2 470

Contrôles réalisés (+7,4% par rapport à 2018) dans les secteurs jeunesse, sport et cohésion sociale

138

Inspections et contrôles réalisés par la DRDJSCS

ACTION PHARE

♦ *Développement du plan d'actions de soutien à l'Inspection - Contrôle - Évaluation (ICE)*

La DRDJSCS, en lien avec les 12 DDCCS(PP), développe ce plan d'action et apporte à la mission ICE son appui opérationnel : action de formation et mutualisation d'outils.

Enrichir la vie démocratique grâce à la vie associative

Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

1 337

Projets associatifs ont été financés pour plus de 2,9 M€

321

Associations soutenues pour la formation des bénévoles pour 560 000 €

Fonds Jeunesse Éducation Populaire (FONJEP)

4,5 M€

Au bénéfice des associations et de leurs salariés :

2,1 M€

Au niveau régional : soutien de 339 salariés de 310 structures, dont 68% de femmes.

2,4 M€

Au niveau départemental

ACTIONS PHARES

♦ Mise en réseau numérique des acteurs associatifs

Développé grâce au Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), ce projet a été décliné dans plusieurs départements. Une enquête sur les forces et besoins des acteurs de l'accompagnement de la vie associative a été réalisée et permettra de dessiner des axes de travail pour 2020.

♦ Appel à projet pour aider l'émergence ou la consolidation de groupements d'employeurs et de pôles territoriaux de coopération associative

Inscrit dans la stratégie gouvernementale en faveur des associations, cet appel à projet conçu en 2019 sera décliné début 2020. Son évaluation fait l'objet d'un suivi régulier.





PROFESSIONNALISER ET PROMOUVOIR L'EMPLOI DANS L'ANIMATION, LE SPORT, LE SANITAIRE ET SOCIAL

Construire une offre de formation régionale articulée aux enjeux de l'emploi

Dans le cadre du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, l'État apporte à la Région son expertise en matière de marché du travail dans les métiers de l'animation et du sport, du sanitaire et social.

Le taux d'insertion professionnelle de ces métiers est fort et varie entre 75% et 95 % selon les filières et spécialités.

ACTION PHARE

- ◆ *Revalorisation des formations de cinq diplômes d'État*

La revalorisation des formations d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé et de conseiller en économie sociale et familiale) a été conduite et les premières promotions sortiront en 2021 avec un grade de licence.

Renforcer la professionnalisation du mouvement sportif

1774

Apprentis faisant d'Auvergne-Rhône-Alpes la 1ère région de France dans les secteurs de l'animation et du sport

654

Emplois soutenus par l'Agence nationale du sport

Dispositifs Apprentissage, SESAME, Validation des acquis de l'expérience et Emplois CNDS

279

Emplois créés en 2019 pour un financement de 2,4 M€

177

Nouveaux contrats d'apprentissage soutenus pour un montant de 543 000 €

Garantir et délivrer les diplômes d'État qui alimentent 20 % de l'emploi régional

Auvergne-Rhône-Alpes est la 1ère région de France pour la délivrance des diplômes jeunesse / sport et la 2ème pour les formations sanitaires / sociales.

La DRDJSCS délivre près de 14 500 diplômes et autorisations d'exercice par an et anime un réseau de 350 organismes et de 11 000 membres de jury.

Dans le cadre de la réforme de certains actes réalisés exclusivement par les infirmiers de bloc opératoire diplômés à partir du 1er janvier 2020, un décret de juin 2018 prévoit un dispositif transitoire afin d'anticiper une pénurie de personnels pouvant réaliser ces actes. Dans ce cadre, la DRDJSCS a instruit 1 500 dossiers de demande de recevabilité au dispositif et délivré près de 1 410 attestations.





PROMOUVOIR LE SPORT POUR TOUS ET LE SPORT DE HAUT-NIVEAU

Soutenir le sport territorial, promouvoir les valeurs du sport et l'intégrité dans le sport

L'État met en œuvre des dispositifs qui favorisent le parcours « sportif » individuel dans un but de santé, ainsi que des partenariats entre acteurs sociaux, sportifs et élus locaux..

ACTIONS PHARES

◆ *Premières commissions du schéma régional du développement du sport (SRDS)*

Les « Commission équipement » sur les équipements aquatiques de demain pour favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités de la natation et « Commission jeunesse » pour l'apprentissage de la natation chez les enfants et les jeunes ont été mises en place en 2019.

◆ *Reconnaissance des premières Maisons Sport Santé*

Dans le cadre de la promotion de l'activité physique comme facteur de santé, les quinze premières Maisons Sport Santé ont été reconnues après examen par la DRDJSC et l'ARS.

Renforcer l'excellence sportive

L'État mobilise un réseau d'établissements spécifique à Auvergne-Rhône-Alpes pour renforcer l'excellence sportive et intervenir au plus près des sportifs de haut Niveau.

Avec notamment des collèges et lycées labellisés *Accueil des sportifs de haut niveau*, des pôles universitaires, plateaux techniques de médecine du sport, structures d'hébergement,...

Des professionnels de santé interviennent sur l'ensemble du territoire (médecins, kinésithérapeutes, diététiciens, psychologues).

6

Pôles universitaires

7

Plateaux techniques de médecine du sport référents de la DRDJSCS

2

Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)

1 783

Sportifs de haut-niveau

65

Structures de haut-niveau accueillent et encadrent la progression des sportifs

ACTIONS PHARES

◆ *Nouveaux modules de formation*

L'État propose un nouveau module sur le développement des compétences sociales pour le renforcement des compétences des professionnels intervenant dans les structures des parcours de performance fédéraux.

◆ *Nouvelle solution numérique pour l'enseignement à distance*

Ce dispositif d'accompagnement spécifique des équipes éducatives de collèges et lycées de l'académie de Grenoble sur le développement de l'enseignement à distance via des plateformes numériques sera étendu aux Universités en 2020. Cette solution permet de répondre aux problèmes d'absences des sportifs de haut niveau.



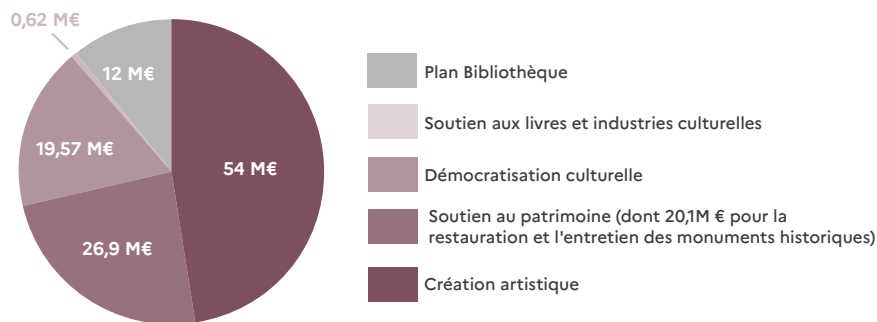
// CULTURE

GRÂCE À LA POLITIQUE CULTURELLE, L'ÉTAT VEILLE À L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES EN ASSURANT UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES EN SOUTENANT LA CRÉATION ARTISTIQUE ET LA RESTAURATION DU PATRIMOINE.

Poids économique de la culture en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2019

113 M€

Budget de l'État pour la culture dont 12 M€ de crédits dotation générale de décentralisation (DGD) Bibliothèques



1,3 Md€

Montant investi par les collectivités



100 000

Emplois (2,1% du total des emplois de la région)



4 693

Monuments historiques



139

Musées de France



71 000

Entités archéologiques



22

Territoires labellisés « Ville et Pays d'art et d'histoire »



34

Équipements de création et de diffusion artistiques labellisés (centres dramatiques et chorégraphiques nationaux, scènes nationales, FRAC, orchestres nationaux...)



1ère

Région en nombre de communes équipées en établissements cinématographiques



1ère

Région en nombre d'établissements « Art et Essai »



CRÉATION ARTISTIQUE

Poursuite de la politique d'aménagement du territoire et de rééquilibrage entre l'est et l'ouest de la région

L'État a investi 54 M€ en 2019 en faveur de l'équilibre du territoire régional en matière de création culturelle via un soutien aux structures labellisées ou conventionnées et aux artistes et grâce à un programme d'investissement en faveur des équipements à rayonnement national ou régional.

ACTIONS PHARES

◆ *Construction, rénovation, réhabilitation*

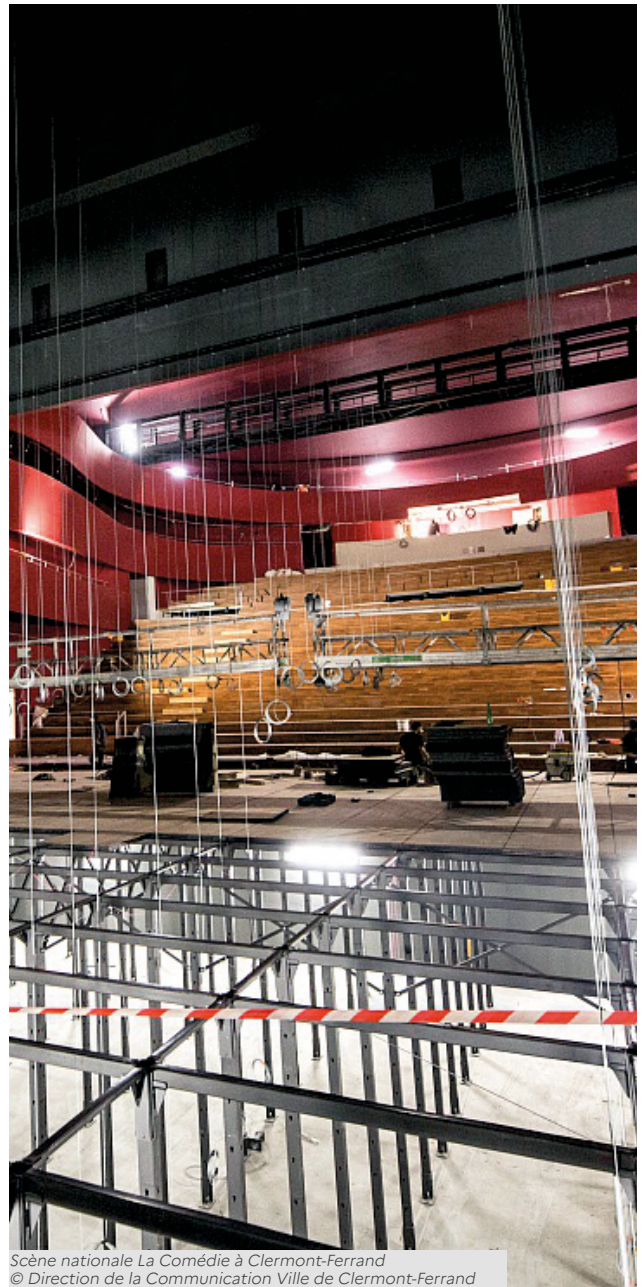
- Construction du bâtiment de la Comédie, scène nationale de Clermont-Ferrand : 6 M€ de l'État sur un coût total de 32 M€
- Réhabilitation de l'Espace Malraux, scène nationale de Chambéry : 2,4 M€ de l'État sur un coût de 10,2 M€
- Rénovation de l'ancien musée Guimet à Lyon : 6,3M€ de l'État sur un coût de 32 M€.

◆ *Soutien aux territoires périphériques*

Mise en place du plan en faveur de l'économie sociale et solidaire doté de 50 000 € pour des opérations encore peu aidées dans ces territoires : le Théâtre des Communs dans les Monts du Forez, la compagnie Dyptic (hip-hop) en quartier politique de la Ville de Saint-Étienne, les Brayauds (musique et danse traditionnelle) à Riom...

◆ *Nouvelles labellisation d'établissements pour renforcer le réseau et conforter la dynamique de rééquilibrage vers l'ex-Auvergne*

Elles concernent l'Orchestre National d'Auvergne, les Scène conventionnée d'intérêt national pour l'Enfance et la Jeunesse de Cournon d'Auvergne, la Scène conventionnée d'intérêt national à Vénissieux,...



Scène nationale La Comédie à Clermont-Ferrand
© Direction de la Communication Ville de Clermont-Ferrand



Le plan Patrimoine

L'État et les collectivités territoriales se mobilisent pour la restauration du patrimoine régional.

Pour le patrimoine n'appartenant pas à l'État, d'importantes opérations ont été financées dans les départements de l'Allier, de l'Ain, de l'Ardèche, du Cantal... L'État est aussi intervenu pour assurer les opérations de consolidation d'urgence de l'église du Teil, fortement affectée par le tremblement de terre du 11 novembre 2019.



Tapisseries restaurées de l'abbaye de la Chaise-Dieu(43) © M.B. Potte

L'archéologie

L'archéologie en Auvergne-Rhône-Alpes a connu une densité d'actions en 2019 et les fouilles préventives ont donné des résultats scientifiques significatifs.

3 843

Dossiers d'aménagement au titre de l'archéologie préventive reçus par la DRAC

535

Prescriptions de diagnostic d'archéologie préventive

65

Arrêtés de prescription de fouilles émis

ACTION PHARE

- ◆ *Découverte d'une nécropole du Néolithique moyen Au sud de Clermont-Ferrand*

La découverte de cette nécropole majeure datant d'entre 4 500 et 3 500 avant J.-C. est le résultat le plus spectaculaire apporté par les opérations d'archéologie préventive rendues nécessaires par l'élargissement de l'autoroute A75, au sud de Clermont-Ferrand. Cette découverte témoigne de l'insertion des populations dans des réseaux d'échanges de plusieurs centaines de kilomètres.

20,1 M€

Alloués en 2019 pour la restauration (Hôtel Dieu et basilique de Fourvière à Lyon, Abbaye de la Chaise-Dieu, ...), dotation en hausse par rapport à 2018.

494

Opérations d'entretien et d'investissement accompagnées par l'État

5,4 M€

Investis pour les bâtiments gérés par le Ministère de la culture (dont les douze cathédrales de la région)

2 M€

Montant des fonds spécifiques pour soutenir des opérations de restauration de monuments historiques dans 22 communes à faible ressource

12

Opérations accompagnés dans l'Allier, la Drôme et la Haute-Savoie avec le Fonds du patrimoine en péril (mission BERN) doté de 1,5 M€

500 000 €

Pour l'accompagnement des actions portées par les 22 Villes et Pays d'art et d'histoire et en apportant un appui aux différents animateurs.



3,5 M€ pour la politique muséale

L'État a consacré plus de 3,5 M€ au soutien des 139 musées régionaux labellisés qui comptent parmi les plus beaux fleurons des « Musées de France » : musée des beaux-arts, musée des Confluences avec 880 000 visiteurs en 2019 à Lyon, musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne, musée des beaux-arts de Grenoble...

Depuis 2019, la DRAC gère les crédits de fonctionnement (1,674 M€) et d'investissement (230 000 €) du Centre national du costume de scène de Moulins.



DÉMOCRATISATION CULTURELLE, SOUTIEN AU LIVRE ET AUX INDUSTRIES CULTURELLES

Éducation artistique et culturelle de la jeunesse et équité territoriale

En cinq ans, le nombre de territoires contractualisés a été multiplié par 2.8, passant de 21 à 58 EPCI, dans une stratégie volontariste qui participe au pacte social.

L'objectif est que 100 % des enfants et des jeunes soient concernés dans leur scolarité par la transmission artistique et culturelle, définie par la fréquentation des œuvres, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances dans le champ des arts et de la culture.

ACTION PHARE

- ◆ *Premier comité territorial de pilotage de l'éducation artistique et culturelle*

Cette rencontre s'est tenue en juillet 2019, après la signature de la convention régionale entre la DRAC, la Région, les trois rectorats, la DRDJSCS, la DRAAF et Canopé.

Contrats Territoires lecture et extension des horaires d'ouverture des bibliothèques

L'État soutient le développement de la lecture publique et apporte son appui financier aux bibliothèques à hauteur de 60% à 80% des dépenses engagées pour couvrir pendant cinq ans le surcoût de l'extension des horaires d'ouverture.

Extension des horaires d'ouvertures des bibliothèques

72

Bibliothèques engagées soit 41 de plus qu'en 2018

682 345 €

Investis par l'État

23 409

Heures d'ouverture en plus depuis le démarrage du plan, soit 623 heures par semaine sur l'ensemble de la région

Contrats territoires lecture

22

Contrats signés avec les collectivités territoriales

La politique interministérielle Culture-Santé fête ses vingt ans d'existence

En 20 ans, plus de 1 000 projets ont été menés grâce à la convention « Culture et Santé Auvergne-Rhône-Alpes » signée pour 5 ans en 2016 entre la direction régionale aux affaires culturelles, l'agence régionale de santé et la Région.

Faciliter la rencontre avec les œuvres et les artistes sur l'ensemble du territoire

ACTIONS PHARES

- ◆ *Itinérance des œuvres*

Le musée mobile MUMO2 s'est déplacé dans 16 villages et villes du Cantal et de la Haute-Loire à la rencontre de 4 478 visiteurs pour présenter « Et ils rêvent, le nez en l'air, de brillants paradis... », une exposition imaginée par le FRAC Auvergne.

- ◆ *6 Micro-Folies ont ouvert en 2019*

Déjà présentés en 2018, ces musées numériques sont à la fois des espaces modulables d'accès ludique à une collection d'œuvres numériques d'établissements culturels nationaux, et des « Fab-Lab, » espaces de rencontre permettant aux visiteurs de se situer des deux côtés de la création comme spectateur et créateur.

La Forge à Faverges-Seythenex en Haute-Savoie

Ouvert en octobre 2019, ce tiers-lieu innovant et participatif est dédié à la création, à la diffusion et à l'apprentissage culturel et artistique et aux échanges et pratiques citoyennes. Il accueille une Micro-Folie, avant de proposer progressivement un éventail d'activités de plus en plus large.

